

LOCATION

Commune déléguée de Chigné

SALLE DE LA FRÉGÉOLIERE

24, route des Rosiers – Chigné

Capacité : jusqu'à 140 personnes

mairie.chigne@noyant-villages.fr / 02.41.82.11.11

Fiche détaillée de la salle des fêtes de la Frégéolière

locataire :

date de location :

SALLE DES FETES DE CHIGNÉ			Demi-journée Semaine	Journée semaine	Week-end
PARTICULIERS ET ENTREPRISES	COMMUNE		65 €	130 €	200 €
	HORS COMMUNE		75 €	150 €	255 €
ASSOCIATIONS	COMMUNE	But lucratif	65 €	130 €	1ère manifestation gratuite puis 200 €
		But non lucratif	gratuit	gratuit	gratuit
	HORS COMMUNE	But lucratif	75 €	150 €	255 €
		But non lucratif	65 €	130 €	205 €
VIN D'HONNEUR	COMMUNE		65 €		
	HORS COMMUNE		80 €		

- mise à disposition de vaisselle, quantité demandée :

CONDITIONS FINANCIERES

☐ À titre gratuit ☐ À titre onéreux

Coût de la location de la salle : €

Cautions : salle de 500 € et 100€ ménage.

Les cautions seront prélevées en cas de manquement au règlement intérieur.

À Chigné, commune déléguée de Noyant-Villages,
le

Nathalie BOUTRUCHE
Maire délégué,

Signature du locataire
(précédée de la mention « lu et approuvé »)